

L'ESSENTIEL

L'information simple comme bonjour



La pension, nous y pensons comment ?

Thierry Verhoeven

Cahiers > La Belgique d'après

Le 15 octobre 2014 | Mise en ligne : **Lydia Magnoni**

Pour l'instant l'âge de la retraite est de 65 ans. Ce sera 66 ans en 2025 et 67 ans en 2030 ! Bon, on a encore le temps. Mais cela ne fait pas plaisir aux personnes âgées de 50 ans et plus. Cela fait trente ans qu'on en parle, le gouvernement l'a fait : il recule l'âge de la pension. Le gouvernement dit qu'il protège ainsi le niveau des pensions pour l'avenir. Quel est le problème ?

Il y a de plus en plus de pensionnés et ils vivent de plus en plus longtemps. Il y a donc de plus en plus de pensions à payer. Ce sont surtout les travailleurs, les actifs, qui paient les pensions. Il y a de plus en plus d'inactifs, de pensionnés, par rapport aux actifs, les travailleurs. Le système est en déséquilibre. Pour éviter qu'il ne s'effondre, une solution est de travailler plus longtemps. Ainsi on paie moins longtemps les pensions. La solution est simple.

On vit plus longtemps. C'est logique de travailler plus longtemps.

D'autres solutions

En réalité, ce n'est pas si simple. Et certains disent que retarder la pension n'est pas une solution pour trois raisons :

- On vit plus longtemps mais l'espérance de vie en bonne santé est en moyenne de 64,9 ans. Donc, il n'y a pas beaucoup de pensionnés qui ont leur pension mais ils ne sont déjà plus en très bonne santé. Ils ne savent pas vraiment « profiter » de leur retraite. Les patrons demandent de plus en plus à ses salariés : travailler plus vite, changer de tâche, etc. Cela augmente le stress et la fatigue. De plus en plus de salariés âgés souffrent du rythme de travail et arrivent déjà « usés » à 65 ans.
- Plutôt que d'augmenter l'âge de la pension, une solution est de faire rentrer plus d'argent dans les caisses de la Sécurité sociale. Pourtant, on fait le contraire. Les patrons paient moins de cotisations à la Sécurité sociale et il n'y a pas de cotisations sur les suppléments de salaire : chèque-repas, voiture de société, GSM, prime, ... Il y a donc un manque à gagner.
- Plutôt que d'augmenter l'âge de la pension, une solution est d'augmenter l'emploi. Comme les actifs paient pour les inactifs, s'il y a plus d'actifs, on saura payer les pensions. Pour y arriver, on pourrait diminuer le temps de travail des gens qui ont un emploi pour engager d'autres personnes. Par contre, si le chômage augmente encore, on fera travailler les gens jusqu'à 68 ou 70 ans... Et où s'arrêtera-t-on ?

Quelle société voulons-nous ?

S'il y a d'autres solutions, pourquoi retarder la pension et nous « faire peur » ? Ceux qui défendent le système actuel disent que c'est la solution la plus facile. Ils disent aussi que cela avantage les banques et les assurances qui proposent des assurances privées pour les pensions. Ce n'est pas le seul problème des pensions.

Aujourd'hui, on a la pension à 65 ans mais un pensionné sur quatre est pauvre. Et ces pensionnés pauvres sont surtout des femmes. Il y a d'ailleurs de plus en plus de pensionnés qui travaillent pour compléter leur petite pension. Mais tous les pensionnés n'ont pas la santé pour travailler encore ou bien ils ne trouvent pas d'emploi. Et puis, est-ce la société que l'on veut ? Que le pensionné travaille encore pour se distraire, être utile, partager son expérience, c'est bien. Que le pensionné soit obligé de travailler pour vivre, ce sont les travaux forcés.

Salaire brut

Dans un salaire, il y a, en général, plusieurs parties. Les trois premières forment ce qu'on appelle le salaire brut. Elles sont sur la fiche de paie du travailleur. On y trouve la cotisation à l'ONSS. Cela représente 13,07 % du brut et est versé à la sécurité sociale. Cette partie va alimenter une caisse qui servira à payer les allocations sociales et le remboursement de frais médicaux. Une fois cette part retirée, reste alors le salaire brut imposable.

Du salaire brut imposable, on retire alors une autre partie appelée précompte professionnel. Cette part est destinée à alimenter la caisse des impôts. Ceux-ci serviront à payer les frais de l'état : salaire des fonctionnaires, aménagement des routes, des bâtiments publics, etc... Ce qui reste enfin, c'est le salaire net. C'est l'argent qu'on touche réellement à la fin du mois.

Il y a aussi une 4e partie dans le salaire d'un travailleur : ce sont les cotisations sociales patronales. Les employeurs versent une cotisation à la sécurité sociale pour chaque travailleur qu'ils occupent. Cette cotisation est calculée en fonction du salaire brut. En principe, c'est 33% du salaire. Le gouvernement Michel veut diminuer ce pourcentage à 25% du salaire. Ces dernières années, l'Etat a accordé beaucoup de réductions aux employeurs sur ces cotisations. Et ça continue donc. Pourtant les cotisations sociales font partie du salaire même si le salarié ne les touche pas directement. Diminuer les cotisations sociales, c'est donc diminuer le salaire.